

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 1837
Date dépôt /
modification 04/10/2021
Date validation 14/12/2021

BACHELIER EN DANSE : INTERPRÉTATION

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	4. Art	DOMAINE D'ÉTUDES	26. Danse
TYPE	LONG	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le **bachelier en danse : interprétation** constitue le premier cycle d'un cursus de type long formant des danseurs professionnels (en d'autres termes, des « interprètes » spécifiques à ce genre scénique). Les compétences qui sont acquises lors de cette formation s'articulent autour de trois axes :

1. Un axe lié à l'exercice pratique de la danse, visant l'acquisition de techniques corporelles propres à la danse contemporaine et la maîtrise de la diversité des répertoires. L'étudiant sera formé à la pratique collective de la discipline et sera capable d'interagir au sein d'une troupe ;
2. Un axe d'éveil à l'interdisciplinarité des arts de la scène et aux disciplines artistiques qui sont étroitement liées à la danse : arts dramatique et musical en premiers lieux. Dans l'exploration de ces ramifications interdisciplinaires, une attention accrue sera accordée à la place sociétale qu'occupent conjointement les arts du spectacle vivant et à leurs relations avec les publics ;
3. Un axe dédié à la connaissance et à la manipulation du corps, au travers des sciences de la motricité et des soins paramédicaux. Il s'agira d'enseigner aux étudiants danseurs à prendre soin de leur corps et de celui des autres, ainsi qu'à veiller sans relâche à la sécurité physique de soi et d'autrui.

Au terme de la formation de premier cycle, l'étudiant est capable de maîtriser ses mouvements, de calibrer son action pour atteindre une logique dramaturgique efficace et de prendre soin de son corps, outil fondamental de sa discipline. Pour y parvenir, l'application d'une pédagogie par projet, où ces objectifs se croisent, est au cœur des ateliers. C'est en rencontrant artistes et professeurs invités que les étudiants prendront conscience des éléments essentiels à la réussite artistique.

À un niveau sociétal, il est attendu du danseur qu'il perçoive la nécessité d'inclure à sa pratique artistique une réflexion sur les publics. Il comprend quel discours esthétique et idéologique sous-tend une production chorégraphiée. Par conséquent, il acquiert la volonté de diffuser son message à des publics variés, en sachant adapter aux publics qu'il rencontre les moyens artistiques qu'il peut mobiliser.

De façon collatérale, l'étudiant apprend à concevoir des stratégies pour œuvrer à la transmission vivante d'un patrimoine chorégraphique (ancien ou contemporain). En filigrane de cette question de transmission, une réflexion cruciale affleure quant à la nécessité d'offrir au public des spectacles exigeants et variés, qui assurent la continuité de cet art au sein d'une société capable de s'interroger en rencontrant l'altérité des esthétiques et des cultures.

Ensuite, au terme de sa formation, l'étudiant est apte à distinguer tout ce que la danse doit emprunter aux sciences corporelles, à la connaissance artistique et à la maîtrise des gestes techniques afin qu'il puisse, à son tour, transmettre de façon méthodique ces connaissances aux publics les plus jeunes (médiation culturelle ou intervention dans le secteur éducatif).

En tant que bachelier de transition, la formation se poursuit en un **master en danse : interprétation**, qui approfondira une démarche axée sur la recherche artistique et sur la compréhension profonde des mécanismes – esthétiques et de production – régissant une interprétation dansée.

Enfin, par les compétences qu'il garantit dans la connaissance du corps et des techniques spécifiques du danseur, le bachelier peut également constituer une porte d'entrée aux formations en écritures et pratiques chorégraphiques, qui explorent la conception de spectacles de danse.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1.** Maîtriser les techniques corporelles de base, nécessaires pour répondre aux exigences des multiples pratiques du danseur
 - » Développer une pratique de danse plurielle
 - » Être apte à s'investir dans diverses pratiques physiques et esthétiques
- 2.** Intégrer les principes contenus dans chaque technique de danse et discerner leurs points communs
 - » Acquérir une compréhension intellectuelle et corporelle des concepts requis pour chaque technique de danse
 - » Développer les compétences technique, intellectuelle et sensorielle pour créer du mouvement
 - » Interpréter des propositions chorégraphiques variées
- 3.** Maîtriser le vocabulaire de la danse contemporaine et son application dans l'exécution de mouvements complexes
- 4.** Appréhender le métier de danseur-interprète en situation de travail et de création auprès d'artistes chorégraphes ou d'artistes issus d'autres domaines artistiques
 - » Reconnaître, analyser et s'appropriier différentes propositions chorégraphiques, artistiques, esthétiques et savoir y apporter une réponse singulière, réfléchie et appropriée
 - » Développer des capacités d'interprétation singulières
- 5.** Mobiliser une connaissance des enjeux culturels et artistiques contemporains. Structurer la pensée artistique, développer le regard critique
- 6.** Développer la polyvalence et l'adaptabilité à l'évolution des contextes artistiques. Comprendre, interagir et créer avec d'autres techniques, disciplines et pratiques artistiques
- 7.** Analyser et contextualiser le répertoire et la création chorégraphiques
- 8.** Développer une attitude de recherche artistique et l'affiner dans le développement de langages chorégraphiques et artistiques cohérents
- 9.** Développer une autonomie qui favorise les pratiques collectives
- 10.** Interagir avec le monde de la musique
 - » Comprendre et manipuler la terminologie musicale et les structures rythmiques
 - » Développer une écoute active des univers sonores
- 11.** Mobiliser des connaissances artistiques et générales permettant d'inscrire sa pratique artistique dans un contexte sociétal, culturel et historique
- 12.** Assumer les enjeux de la représentation et sa responsabilité envers les publics
- 13.** Prendre soin de son outil corps :
 - » Comprendre son corps et correctement mobiliser celui-ci dans la construction de son identité artistique
 - » Concevoir des projets artistiques complexes, prenant en compte les limites imposées par sa corporéité
 - » Savoir évoluer dans sa pratique tout en garantissant sa sécurité physique et celle d'autrui
 - » Assurer les soins de base et, en cas de blessure, pouvoir dispenser les premiers soins aux autres ou à soi-même
- 14.** Comprendre la liaison qui unit les différents cours artistiques, techniques et généraux enseignés
- 15.** S'ouvrir au champ de la recherche artistique